



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

Réf : CCAS24_44

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 8

Pouvoir : 1

Absents: 3

Date de la convocation : 14 juin 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Martine BOURGES.

POUVOIR : Corinne JARASSIER représentée par D CHALLOT

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°44

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – FORFAIT SOINS

Il est rappelé aux membres du CCAS que le recouvrement des titres et des mandats émis par la collectivité est une prérogative exclusive du comptable public.

A ce titre, le SGC Nord-Vienne nous indique que sur le budget Forfait Soins, le titre 2016/36 n'a pas été recouvré à ce jour.

Il a été décidé de passer en provision pour créances douteuses la somme de 300€ pour permettre de couvrir le titre 2016/36.

Suite au vote du compte de gestion lors du CCAS du 21 mars 2024, il est nécessaire d'affecter l'excédent d'investissement de 260,53€.

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

c/7588 «Autres produits divers de gestion courante» : 300,00€

Dépenses de fonctionnement :

c/6817 «Dotations aux dépréciations des actifs circulants» : 300,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

c/2188 « Autres immobilisations corporelles » : 560,53€

Recettes d'investissement :

c/491 «Dépréciation des comptes de redevables» : 300,00€

c/001 «Excédent d'investissement reporté» : 260,53€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°2 du budget Forfait Soins;
- charge le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

27 JUIN 2024

